

Les Canadiens et les Canadiennes vont hurler de colère quand ils vont apprendre que le gouvernement a fait construire un chenil pour ces dix chiens pour la coquette somme de 375 000 \$, c'est-à-dire 37 500 \$ par occupant de cette piaule de luxe.

Les contribuables canadiens avaient pourtant prévenu le gouvernement de ne pas toucher à leur argent. Cela n'a pas empêché les conservateurs de continuer à gaspiller bêtement. Leur comportement n'est pas sans rappeler le conditionnement pavlovien.

Les animaux politiques d'en face errent dangereusement s'ils pensent que les Canadiens et les Canadiennes vont leur pardonner ce coup-là.

Cette fois, les conservateurs ont eu les yeux plus grands que la panse. La pâtée risque de leur laisser un goût amer dans la bouche. Les députés conservateurs feraient bien de prendre garde la prochaine fois qu'ils iront aux urnes.

\* \* \*

[Français]

### LES PERSONNES HANDICAPÉES

**M. Jean-Guy Guilbault (Drummond):** Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, je désire souligner le dévouement de nombreux bénévoles et organismes de ma circonscription, tels l'Office des personnes handicapées du Québec, dont le siège social est situé à Drummondville, et l'Association des personnes handicapées de Drummondville.

Dans le cadre de cette Semaine, j'invite tous les Canadiens à prendre des mesures concrètes, tant à l'échelle nationale, régionale ou locale, pour éliminer les obstacles que rencontrent plus de 3 millions de personnes handicapées afin de faciliter leur accès dans les domaines de l'emploi, du logement, du transport, de l'éducation et des loisirs.

Monsieur le Président, à titre d'individu, d'organismes, de petites entreprises, de grandes sociétés et de gouvernements, profitons du thème de cette année «L'accès est un droit» pour prendre conscience de ce que nous pouvons faire afin de rendre la vie communautaire accessible à toutes les personnes ayant un handicap.

\* \* \*

[Traduction]

### AMNISTIE INTERNATIONALE

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, hier soir, j'ai assisté à une réception qui commémorait le

30<sup>e</sup> anniversaire d'Amnistie internationale. J'y ai rencontré des gens résolus à faire en sorte que tout le monde jouisse des droits de la personne fondamentaux.

En tant que critique des droits de la personne pour l'opposition, je compte essentiellement sur Amnistie internationale pour me tenir informée.

Cette organisation, bien que non-partisane, a fourni une aide et des renseignements précieux à tous les parlementaires qui veulent faire respecter les droits de la personne.

Je pense à un incident récent où j'ai collaboré avec Amnistie.

• (1410)

Deux Jamaïquains devaient être exécutés, contrairement aux articles 14 et 7 de la Convention internationale sur les droits civils et politiques. J'ai fait appel au ministre au nom d'Amnistie pour qu'il intervienne en faveur de ces prisonniers et à la suite de son intervention, l'exécution de ces deux hommes a été suspendue.

Les 45 000 Canadiens qui collaborent bénévolement avec Amnistie doivent tirer une grande satisfaction de leur travail.

Au nom de mes collègues de la Chambre, je voudrais rendre hommage aux 45 000 Canadiens qui s'efforcent généreusement d'assurer la dignité fondamentale de la personne à tous les peuples du monde.

\* \* \*

[Français]

### LES TRANSPORTEURS AÉRIENS

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, un rapport soumis à l'Office national des transports du Canada a conclu que l'inconstance des politiques des grands transporteurs aériens en matière de services aux personnes handicapées peut constituer un obstacle indu à leurs déplacements.

L'Office a ordonné aux transporteurs aériens de se prononcer sur cette conclusion dans les trente jours et de commenter la mesure qu'il entend prendre pour remédier à cette situation.

Si cette mesure est approuvée par l'Office, elle se traduira par l'imposition de normes pour le transport de personnes handicapées à bord d'aéronefs de trente sièges ou plus. Ces normes entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1991.

Monsieur le Président, cette conclusion a été rendue dans un rapport préliminaire présenté par deux enquêteurs mandatés par l'Office en octobre 1990. Cette enquête vise à étudier les politiques des transporteurs aériens concernant le transport des personnes handicapées.